

Le 25 mars 2025

**Conseil scientifique de la réserve naturelle Nationale de
l'Étang de Saint-Paul**

Maison de la Réserve, Saint-Paul

**Avis CS RNNESP n° 2024-02
Avis du conseil scientifique de la RNN de l'étang de St-Paul sur la
reconnexion hydraulique et écologique de la ravine Bernica à l'étang**

Séance plénière du 16 février 2024

Preamble

Contexte et objet de la demande

Le groupement d'intérêt public de la réserve naturelle nationale de l'étang de Saint-Paul porte un projet de reconnexion hydraulique et écologique de la ravine Bernica à l'étang de Saint-Paul. Ce projet est inscrit dans le plan de gestion 2023-2032 de la réserve naturelle nationale approuvé par arrêté préfectoral. Il a fait l'objet d'un précédent avis du conseil scientifique qui a été émis sur ce projet le 28 décembre 2021 lors du lancement de celui-ci. L'avis du conseil scientifique est aujourd'hui sollicité sur les documents techniques (modélisation hydraulique notamment) et sur le programme de travaux avant dépôt du dossier de demande d'autorisation auprès des services de l'Etat.

Objectif général et description des travaux

Le projet concerne la restauration de la continuité hydraulique et écologique de la ravine Bernica avec l'étang de Saint-Paul.

Les travaux envisagés dans le cadre du projet sont les suivants :

- Reprofilage du lit mineur de la ravine Bernica : travaux de terrassement en déblais pour la mise en oeuvre d'un lit d'étiage entre le bassin pigeons et le radier ;
- Evacuation des matériaux obtenus dans le cadre des travaux de terrassement en déblais ;
- Stabilisation des berges au moyen de techniques (végétales si nécessaire) ;
- Restauration de la ripisylve au moyen d'espèces végétales provenant du site ou d'apport : plantation, bouturage, ensemencement des surfaces travaillées.

Procédures

Cette saisine du conseil scientifique est réalisée en amont de l'instruction du dossier de demande d'autorisation visant diverses procédures à mener. Ces procédures restent à définir en fonction des réponses des services consultés notamment de l'autorité environnementale. Le planning précis des travaux n'est pas en-

core connu. Cette saisine est également nécessaire pour le gestionnaire de la réserve qui est maître d'ouvrage de ce projet en propre. Le directeur du GIP souhaite solliciter les membres du conseil scientifique pour leur analyse sur les documents techniques établies.

Le conseil scientifique a été invité par la DEAL et par le gestionnaire de la réserve à faire part de ses remarques et observations sur ce dossier et de rendre un avis sur ce projet.

Remarques préalables

1) Modélisation hydraulique

Les membres du conseil scientifique constatent l'utilisation sérieuse d'un modèle numérique de terrain conséquent et significatif. Il assoit une modélisation de bonne qualité et ouvre à la définition de seuils aux limites cohérentes.

Le conseil scientifique s'interroge sur deux points :

- l'évolution de l'imperméabilisation sur le bassin-versant en amont et la gestion des eaux pluviales de ces zones imperméabilisées ;
- la proximité entre la ravine Bernica et la route digue (N1).

2) *Cissus anulata*

Au niveau de la falaise jouxtant la ravine Bernica (à priori non impactée par les travaux) est identifié un *Cissus*. Le conseil scientifique précise que *Cissus annulata* est classé en danger critique d'extinction.

3) Bioévaluation

La note de cadrage préalable devra être revue avant passage en CSRPN, en mettant à jour la bio-évaluation.

Avis final

Le conseil scientifique émet un **avis favorable** au projet de reconnexion hydraulique et écologique de la ravine Bernica à l'étang de Saint-Paul.

Le président du conseil scientifique

Gregory Cazanove

